



**AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENT N° 1818-01**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le Règlement n° 1818-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement sur l'assujettissement de tout permis de construction d'unités résidentielles faisant partie de la classe H3 à la conclusion d'une entente entre le demandeur et la Ville en vue d'améliorer l'offre en matière de logements abordables, sociaux ou familiaux n° 1818 afin d'abroger l'article 6 et de remplacer l'article 8 relatif à la contribution financière exigible de façon à la transposer dans le Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités n° 1709 »

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance du 5 septembre 2023.

QUE ce règlement a été examiné et approuvé par la résolution numéro CA 23-10-04-24 du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, lors de sa séance ordinaire du 4 octobre 2023 et a été déclaré conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire. Le certificat de conformité pour ce règlement a été délivré à Vaudreuil-Dorion, le 6^e jour du mois d'octobre 2023 sous le numéro de certificat VD 2023-07.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service du greffe et des affaires juridiques, 2555 rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail, ainsi que sur le site Internet de la Ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 19^e jour du mois d'octobre 2023.

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca